

Agir ensemble pour le climat

Abandon d'une voiture

Formulaire de demande de subvention

Cette subvention est destinée à tout ménage qui s'engage à renoncer à une voiture, pour une période d'au moins 12 mois consécutifs. La subvention est valable pour les ménages avec 2 voitures maximum (avant renoncement de la voiture) et au moins une personne habitant le ménage avec permis de conduire.

Au moment du dépôt de votre demande de subvention, nous vous prions de bien vouloir contrôler sur notre site internet que ce formulaire est bien celui en vigueur.

1. Informations de contact : requérant(e)

Nom :	Prénom :
Adresse :	NPA et lieu :
Téléphone :	E-mail :
Lister ci-dessous toutes les personnes habitant le ménage avec permis de conduire :	
Personne 1 (Nom, Prénom) :	
Personne 2 (Nom, Prénom) :	
Personne 3 (Nom, Prénom) :	
Personne 4 (Nom, Prénom) :	

2. Informations sur les voitures du ménage (2 voitures maximum)

Nombre(s) de voiture dans le ménage : <input type="checkbox"/> 1 voiture <input type="checkbox"/> 2 voitures
Marque et modèle de la voiture mise hors circulation :
Numéro de plaque de la voiture mise hors circulation :
Date de mise hors circulation :

3. Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
IBAN :

4. Document à joindre au formulaire de demande

- Lettre de motivation expliquant pourquoi le ménage a déposé les plaques d'une voiture.

5. Documents à fournir pour le versement de la subvention 12 mois après la plaque a été mise hors circulation

- Aucun document à fournir par le requérant. Douze mois après le dépôt de la plaque, la Commune effectuera un contrôle auprès du Service des automobiles et de la navigation (SAN) afin de vérifier :
 - o Le nombre de plaques enregistrées dans le ménage,
 - o Le numéro de la plaque déposée et la date à laquelle elle a été déposée.

./.

6. Conditions d'obtention des subventions pour l'abandon d'une voiture

- Tout ménage qui s'engage à renoncer à une voiture, pour une période d'au moins 12 mois consécutifs, sur présentation d'une lettre de motivation et du justificatif du dépôt de la plaque, recevra une subvention unique et non renouvelable de CHF 1'000.
- La subvention est valable pour les ménages avec 2 voitures maximum (avant renoncement de la voiture) et au moins une personne habitant le ménage avec permis de conduire.
- Réservé aux ménages ayant résidence principale à Prangins.
- La subvention est de CHF 1'000.- et elle est accordée une seule fois par ménage.
- La demande doit parvenir à la Commune de Prangins au plus tard 120 jours après la date de dépôt de la plaque. La Commune se réserve le droit de vérifier l'historique des plaques du ménage avant cette date.

7. Procédure

- Le Service Environnement est à disposition pour toute information le matin par téléphone au 022 994 31 58, par courriel à environnement@prangins.ch ou sur rendez-vous.
- Les demandes, sous format papier uniquement, sont à envoyer à la Commune de Prangins, Service Environnement, La Place 2, 1197 Prangins ou à déposer dans la boîte aux lettres à la Maison Fischer.
- Toutes les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal correspondant et accompagnées de tous les documents exigés. Au moment du dépôt de votre demande de subvention, nous vous prions de bien vouloir contrôler sur notre site internet que ce formulaire est bien celui en vigueur.
- En cas de demande non datée, non signée ou incomplète, le requérant sera contacté par le Service Environnement, afin qu'il puisse reformuler sa demande. Celle-ci sera prise en compte et considérée valable uniquement lorsque les modifications demandées auront été apportées.
- Toutes les demandes de subvention doivent être acceptées par lettre du Service Environnement signée par le/la Municipal(e) en charge, pour qu'elles soient considérées valables.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour une durée de 18 mois à compter de la décision d'acceptation.
- Le versement de la subvention se fait une fois que le contrôle du point 5 a été effectué par la Commune mais dans un délai de maximum 60 jours.

8. Signature

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des indications susmentionnées, ainsi que le respect des conditions d'obtention (cf. point 5).

Lieu et date :

Le/la requérant(e) :